

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 25 septembre 2019 à 18h00

Etaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Stéphanie DAVEAU, Véronique HOFFMANN, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, Jocelyne MICHALAK, MM. Hubert AUBERTEIN, Jean-François BOUSSET, Patrice DUMAS, Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Eric MASSON et Lionel RISSE.

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Groupement de commandes avec la Commune de Saizerais relatif à la vidéo protection
- Demande de subvention au Département de M. et M. pour la vidéo protection
- Remboursement frais kilométriques centre aéré d'été
- Primes ravalements de façades – M. RAGOT Eric et M. LABORIE Franck
- Rapport d'activité et développement durable 2018 du Bassin de Pompey
- Rapport de gestion 2018 de la SPL XDEMAT
- Forêt - Proposition coupes bois, tarifs affouages et désignation 3 bénéficiaires solvables 2019/2020
- Questions diverses

Ajouts de délibérations

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

8 – Décision Modificative n° 1 – Budget Eau

9 – Groupement de commandes avec la Commune de Saizerais concernant l'achat de prestations de vérifications et maintenance des clochers, horloges, paratonnerres et fournitures associées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 26 juin 2019 : M. Hubert AUBERTEIN est surpris de l'absence de sa demande relative au stationnement. Ce point est revu à nouveau dans les questions diverses.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 10/2019 – Mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en place d'un réseau séparatif et le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable dans la Rue Jean Moulin, confiée à IRH INGENIEUR CONSEIL à LUDRES pour un montant total de 6 358 € HT, dont 2 667,18 € HT pour le service des eaux et 3 690,82 € HT pour le SIAVM.

N° 11/2019 – Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'installation d'un dispositif de vidéo-protection confiée à TECH IN MEDIA à REIMS pour un montant total de 16 920,00 € TTC, ce qui représente pour chaque commune une dépense de 4 230,00 € TTC.

M. Hubert AUBERTEIN demande si la gendarmerie est liée à ce projet. M. le Maire répond que la vidéo protection est très réglementée et doit être validée par M. le Procureur donc la gendarmerie y est obligatoirement associée.

N° 12/2019 – Convention de formation BAFA avec la Fédération départementale des Foyers Ruraux 54 pour Léna SEICHEPINE, animatrice centre aéré, pour un montant total de 780,00 € TTC.

N° 13/2019 – Contrat de maintenance avec KODEN à MARLY pour 2 photocopieurs (Mairie et école) pour un coût copie de 0,0047 € TTC la copie noir et blanc et 0,047 la copie couleur.

N° 14/2019 – Contrat de location avec GRENKE à SCHILTIGHEIM pour 2 photocopieurs (Mairie et école) pour un montant trimestriel de 873,61 € TTC.

N° 15/2019 – Bail d'habitation au 01/11/2019 du logement communal sis 8 Rue de la Vieille Tour avec Mme Sandra PAYA pour un loyer mensuel de 503,61 €.

1 – Constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Saizerais concernant l'achat de fournitures de vidéo protection et prestations associées

Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des quatre (4) pouvoirs adjudicateurs suivants : les communes de Faulx, Lay-Saint-Christophe, Marbache et Saizerais.

La commune de Saizerais assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'engage à être en soutien actif à la commune de Saizerais concernant les missions susmentionnées d'une part, et à rédiger la partie administrative et réglementaire du marché de fourniture de vidéo protection d'autre part.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) a été confiée à la société TECH IN MEDIA afin d'effectuer les missions suivantes : le recensement des besoins et la faisabilité technique, la rédaction de la partie technique du marché de fourniture de vidéo protection ainsi que le suivi de la bonne exécution de ce marché.

Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

L'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins similaires concernant la fourniture de vidéo protection (caméras, serveurs, réseaux, etc...) et les prestations associées (installations, maintenances, etc...).

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, finance d'une part le marché de vidéo protection correspondant à ses besoins et s'assure d'autre part de la bonne exécution du marché sur son territoire communal.

Si le montant global du marché devait être supérieur à 90 000 € HT et donc engendrer une publication au BOAMP voir au JOUE, les frais de publicité seraient partagés à part égales entre les membres du groupement.

Calendrier prévisionnel :

- Délibération des 4 communes pour adhésions : septembre 2019
- Publication : 1^{er} octobre 2019
- Réception des offres : 24 octobre 2019
- Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour avis : Novembre 2019
- Délibération du Conseil Municipal de Saizerais pour attribution : Novembre 2019
- Notification au titulaire et aux candidats évincés : Décembre 2019
- Début du marché : Décembre 2019

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant une voix

consultative de la Commission d'Appels d'Offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant l'achat de fournitures de vidéo protection et prestations associées.
- autorise le Monsieur le Maire à signer la convention.
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

2 - Demande de subvention au Département de M. et M. pour la vidéo protection

M. Lionel RISSE rappelle aux membres présents que le fonds "communes fragiles" 2016-2018 de 15 000 € avait subventionné l'achat du tracteur et que dans le cadre de l'évolution des Contrats Territoires Solidaires, le fonds "communes fragiles" 2019-2021 est passé à 20 000 €. Cette subvention était au départ destinée à financer l'aménagement de la coulée verte mais le dossier vidéo-protection étant plus avancé il convient de basculer cette aide sur ce projet.

Aussi, M. Lionel RISSE propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de M. et M.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer les travaux de vidéo protection qui s'élèvent à 42 534 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019,
- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de M. et M. au titre du "Soutien aux communes fragiles" pour un montant de 20 000 € et à signer tous documents s'y rapportant.

3 - Remboursement frais kilométriques centre aéré d'été

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Directrice a effectué durant le centre aéré d'été différents déplacements avec son véhicule personnel et qu'il convient de lui rembourser les frais kilométriques correspondants, soit :

- Gina MORELLE : 145,40 Km x 0,568 (véhicule 6 CV) = 82,59 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais kilométriques à Gina MORELLE pour un montant 82,59 €.

4 - Primes ravalements de façades – M. RAGOT Eric et M. LABORIE Franck

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalements de façades des habitations sises 24 Pré Fourot et 69 Rue de la Libération appartenant à M. RAGOT Eric et M. LABORIE Franck sont terminés et qu'il convient, conformément au règlement d'attribution voté le 13/05/2009, de leur accorder respectivement une prime de 1000,00 € et 171,07 € qui correspondent à 15 % des travaux ou des fournitures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une prime de 1 000,00 € à M. RAGOT Eric et une prime de 171,07 € à M. LABORIE Franck.

5 - Rapport d'activité et développement durable 2018 du Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2018 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse : https://www.bassinpompey.fr/fileadmin/medias/Publications/Rapport_d_activite/RA2018.pdf.

M. Jean-François BOUSSET a constaté que les 13 agents de la Police Intercommunale passaient 1/3 de leur temps sur des tâches administratives.

M. le Maire résume les grands projets à venir :

- L'agrandissement de la déchetterie est acté et validé. Les travaux seront réalisés sur 2020.
- Sur le prochain mandat, le pôle aquatique démarrera.
- En ce qui concerne le tourisme, il sera réalisé les haltes fluviales de Champigneulles et Millery ainsi que l'aire de camping-car de Millery. Le terrain de camping de Liverdun a un taux de remplissage gigantesque mais uniquement sur une courte période d'ouverture (mai à septembre) liée aux risques d'inondation.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

6 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération du 11/04/2018 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

7 - Forêt - Proposition coupes bois, tarifs affouages et désignation 3 bénéficiaires solvables 2019/2020

M. Pascal DURANG informe les membres présents que l'ONF a transmis en Mairie la délivrance des coupes de l'exercice 2020 et que le Conseil Municipal doit se prononcer par délibération quant à la destination des coupes des parcelles 11R, 21, 22 et 23, qui serviront aux affouages et bois d'œuvre. Le volume n'est pas connu à ce jour.

M. Pascal DURANG propose également de :

- maintenir depuis la 9^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigner MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, bénéficiaires solvables (ex garants) qui sont les intermédiaires entre les affouagistes et l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide que les coupes des parcelles 11R, 21, 22 et 23 sont destinées aux affouages et au bois d'œuvre.
- maintient la taxe d'affouage à 10 €/stère,
- désigne 3 bénéficiaires solvables : MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du Code Forestier et de la Pêche Maritime.

8 – Décision Modificative n° 1 – Budget Eau

M. Lionel RISSE informe le Conseil Municipal que dans le cadre du transfert eau et assainissement, il convient de faire apparaître au budget du service des eaux les frais du personnel communal mis à disposition de ce service. Pour l'année 2018, les frais de personnel s'élèvent à 18 392,01 €.

Pour ce faire, il convient d'ajuster les crédits suivants :

- DE - article 621 - personnel extérieur au service	+ 18 393 €,
- DE - article 023 - virement à la section d'investissement	- 18 393 €,
- DI - article 2156/1901 - aménagement coulée verte	- 18 393 €,
- RI - article 021- virement de la section de fonctionnement	- 18 393 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'ajuster les crédits comme désignés ci-dessus,
- charge M. le Maire de procéder aux écritures comptables.

9 – Groupement de commandes avec la commune de Saizerais concernant l'achat de prestations de vérifications et maintenance des clochers, horloges, paratonnerres et fournitures associées

Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des pouvoirs adjudicateurs du Bassin de Pompey intéressés.

La Commune de Saizerais assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché, à priori sous la forme d'un accord cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Pour cela, un recensement des besoins a été effectué et un état des lieux précis du parc à vérifier et à maintenir est en cours d'élaboration.

L'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins similaires de vérifications, maintenance préventive et corrective concernant le périmètre décrit ci-après. La forme du marché serait un accord-cadre scindé en deux lots tous mono-attributaires (1 seul titulaire) :

- Lot 1 : Les clochers et horloges
- Lot 2 : Les paratonnerres

Calendrier prévisionnel :

- o Publication : 30 septembre 2019
- o Réception des offres : 22 octobre 2019
- o Commission d'Achat Public (CAP) : 5 Novembre 2019
- o Notification aux candidats évincés : 12 Novembre 2019
- o Notification au titulaire : 12 Novembre 2019
- o Début de l'accord-cadre le : 1^{er} janvier 2020

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune admis à siéger à la commission d'achat public.

M. Hubert AUBERTEIN demande si plusieurs communes participent à ce groupement. Il lui est répondu que les 13 communes y adhèrent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant les prestations de vérifications et maintenances des clochers, horloges, paratonnerres et leurs fournitures associées.

- autorise le Monsieur le Maire à signer la convention.

- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES

M. Daniel GERARDIN :

- Travaux : La réfection du Chemin des Noridattes, les curages du fossé Ruelle Ferrée et du ruisseau Vaux, ainsi que l'aménagement du parking de l'école sont terminés.

M. Jean-François BOUSSET dit qu'il aurait été plus judicieux de faire curer le fossé en haut de la Route de Bratte. M. le Maire répond qu'il y a un avaloir à droite.

M. Jean-François BOUSSET dit qu'au croisement de la Ruelle Ferrée et de la Route de Bratte, le chemin est difficilement carrossable. M. Hubert AUBERTEIN demande s'il ne serait pas possible d'installer dans ces rues des dessableurs pour récupérer sable et cailloux. M. le Maire répond que la totalité des chemins blancs appartient à l'Association Foncière (AF) et que son budget entretien est très restreint. L'AF concerne également la commune de Malleloy et dans l'éventualité où elle serait dissoute, les chemins seraient repris par les Communes. La réponse de la Commune voisine est en attente. M. le Maire attire l'attention sur le fait que si la Commune remet en état ces chemins, elle a l'obligation de les entretenir. M. Hubert AUBERTEIN propose de financer les travaux d'entretien par les propriétaires fonciers. Mme Armelle BERNARD répond que la facture est déjà très élevée pour les agriculteurs. M. Hubert AUBERTEIN demande le tarif. Mme Armelle BERNARD répond qu'il est à 31,143 € HT/ha.

- CCAS :

- La distribution des denrées alimentaires a changé. Depuis juillet, le relais Villes et Villages a remplacé la Banque Alimentaire de Vandoeuvre et la dizaine de foyers bénéficiaires choisissent leurs légumes en Mairie.

- Les deux groupes de "séniors en vacances" partiront en juin et en septembre.

Mme Catherine LEPRUN :

- Journées Européennes du Patrimoine : Dans le respect du thème national "jeux et jouets anciens", elles se sont déroulées les vendredi 20/09 pour 4 classes de primaire, samedi 21 et dimanche 22/09 et ont rencontré un franc succès (plus de 500 visiteurs). Mme Catherine LEPRUN remercie toutes les personnes qui ont participé à cet événement.

- Celt'in Lor 2019 : La représentation (musique et danse) aura lieu à la Salle des Fêtes le dimanche 29 septembre de 10h30 à 11h30. Une classe de l'école ira les voir au Théâtre Gérard Philippe le jeudi 26/09 avec le transport pris en charge par le Bassin de Pompey. Mme Isabelle HUGO-SIMON précise que Celt'in Lor fait partie du programme culturel scolaire. Il y aura également une prestation à la Maison de Retraite le samedi 12/10 et Mme Catherine LEPRUN invite également tous les élus à venir écouter Celt'in Lor le vendredi 27/09/19 Rue de la Soif (Av. du G^{al} de Gaulle) à Pompey.

- Brioche de l'amitié : Cette opération aura lieu du 7 au 13 octobre prochain et la vente au porte à porte le samedi 12/10. Les personnes souhaitant aider doivent se manifester auprès de Mme Catherine LEPRUN.

- Embellissement : Pour sa première inscription, le jury régional a décerné sa première fleur à la Commune. Le label sera décerné le mardi 22 octobre 2019 à Saint-Dié des Vosges. Il reste encore des améliorations à effectuer (plantes vivaces, perpétuelles, ...). M. le Maire expose que l'attribution des prix dépend d'une stratégie d'embellissement qui s'apprécie au niveau du coût moindre et de la façon d'entretenir et de maintenir.

Mme Catherine LEPRUN rappelle qu'un livret "bien vivre à Faulx" est à disposition à l'accueil. M. le Maire explique que ce document retrace l'ensemble des lieux remarquables du village et souhaite qu'il soit diffusé à la population.

Mme Isabelle HUGO-SIMON :

- Ecole : Dans le cadre du passage du jury villes et villages fleuris, Mme Isabelle HUGO-SIMON remercie l'équipe pédagogique et les élèves pour le bon accueil qui lui ont réservé ainsi que pour la création d'un panneau.

M. Jean-François BOUSSET s'étonne qu'il n'y ait pas eu de kermesse en juin. M. le Maire précise que l'Association des Parents d'Elèves, réunie récemment, a élu M. Emmanuel CITE, Président et que cette année la kermesse aura lieu en juin 2020.

M. Lionel RISSE :

- Urbanisme : 4 Permis de Construire ont été déposés en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

M. Dominique GRANDIEU :

- PLU-i : Une quarantaine de personnes ont participé à la réunion publique pour les informer sur les grandes orientations. Les cas particuliers n'ont pas été évoqués. La Commission Urbanisme a mis en place les différentes zones suite aux demandes faites par les habitants dans le registre mis à leur disposition. Le PLU-i sera validé en juin/juillet 2020 et précédé d'une enquête publique avec un commissaire enquêteur. Une réflexion sera à mener au sujet de l'extension des services scolaire et périscolaire.

- Parking école : Suite à un sondage auprès de M. le Directeur et des utilisateurs, il s'avère que cet aménagement, réalisé entièrement par le Bassin de Pompey, est satisfaisant avec un point délicat à la sortie de l'école. Un grillage allant du nouveau portail de la Maison Pour Tous jusqu'au marronnier et un passage piéton seront installés.

Mme Stéphanie DAVEAU demande si un éclairage supplémentaire sera installé. M. le Maire propose de demander un devis pour la pose d'un projecteur.

- Belvédères : En juillet, suite à une visite sur place, 4 points avaient été identifiés. En Août, 2 emplacements ont été retenus. Ils ont été choisis par la Commission Tourisme avec comme stratégie de créer un parcours entre les différentes communes. En septembre, les travaux ont commencés. Quelques problèmes ont été rencontrés avec les propriétaires d'une parcelle voisine suite à un manque de communication et d'information.

- Transfert de compétence eau et assainissement : Suite à la réunion avec les riverains de la Rue Jean Moulin, la question sur l'augmentation du prix de l'eau a été évoquée. M. le Maire a répondu qu'il y aura forcément une augmentation. En ce qui concerne le personnel, les 2 mi-temps du SIAVM seront transférés. L'agent administratif sera employé à mi-temps par le service eau et assainissement du Bassin de Pompey et restera à mi-temps sur la Commune. L'agent technique sera transféré à mi-temps au Bassin de Pompey et les 30 % du mi-temps du service eau actuel restent à définir.

- Urbanisme : La rétrocession du lotissement Pré Lévêque est bientôt terminée. Les réseaux deviendront communaux et seront transférés au Bassin de Pompey. En ce qui concerne le Patural, la fin des travaux est en cours et le processus de rétrocession pourra démarrer.

M. Jean-François BOUSSET :

- Chemin des Combes : Les fissures sur la voirie, signalées il y a quelques mois, ont empirées. Le service voirie du Bassin de Pompey sera relancé.

- Stationnement Haute Faulx : M. Jean-François BOUSSET signale, pour la énième fois, que le stationnement de la Haute Faulx est anarchique : camping-car qui ne bouge pas, véhicule stationné avant virage. Plusieurs membres présents demandent si le plan stationnement est toujours d'actualité. M. le Maire répond que la Brigade Intercommunale de la Police Municipale a été reçue et que si verbalisations étaient faites, elles le seraient sur tout le village. Mme Jocelyne MICHALAK demande si une opération coup de poing ne pourrait pas être réalisée. M. le Maire répond que cela a été fait pour les excès de vitesse et pour les zones bleues mais pas pour le stationnement. Il est proposé d'apposer des avertissements sur les pare-brise. La Police Intercommunale sera de nouveau consultée.

M. Eric MASSON :

- Chasse : L'ouverture de la chasse aura lieu ce dimanche 29/09/19. M. Charles NICOLAS, nouveau Président de l'ACCA, a été rencontré par M. le Maire et M. Pascal DURANG afin d'identifier des zones de chasse. 3 zones ont été définies afin de permettre aux promeneurs d'accéder à la forêt. L'information sera diffusée au panneau d'affichage de la Mairie. M. le Maire attire l'attention sur le fait qu'il n'y a pas en forêt que l'ACCA mais d'autres chasseurs privés et des communes limitrophes et qu'il interdit aux affouagistes et aux organisateurs de manifestations l'accès à la forêt les samedis et dimanches de septembre à février sans autorisation.

- Sécurité routière : M. Eric MASSON signale des vitesses excessives à la sortie de Faulx côté Montenois. M. Daniel GERARDIN répond que des contrôles routiers ont été faits. Mme Isabelle HUGO-SIMON demande qu'une solution pérenne avec aménagements soit créée. M. le Maire répond que ces aménagements sont du ressort du Département et du Bassin de Pompey.

--- o ---

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les questions diverses doivent lui parvenir avant la séance.

--- o ---

Avant de clore la séance, M. le Maire informe les membres présents qu'il se représentera aux prochaines élections municipales.

La séance est levée à 19h50.